



Séance du **Lundi 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal .....23/04/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 4

Excusées :

Absent : 1

Votants : 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAU Christian, BERTRAND Endy, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COTTEVERTE Antoine, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GONIDEC Christy, GONNORD Raphaël, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BIZON Patrice, conseiller municipal ayant donné procuration à JADEAU Valérie adjoint  
GILBERT Philippe, conseiller municipal ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence conseiller municipal  
POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire, conseiller municipal  
REMIGEREAU Elodie, adjoint ayant donné procuration à MILLET Evelyne, conseiller municipal

Absent :

DUVAL Aurélie

**27-2026 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année ou au 30 avril, l'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1379, 1407 et suivants, 1636 A, 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts.

Madame le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	31.69 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.54 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	15.61 %

Il est précisé que les bases d'imposition augmentent de 0,8% en 2026 (loi de finances 2026).

Après échange en séance il est proposé pour l'année 2026 de ne pas augmenter les taux communaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants, relatifs aux impositions directes locales ;
- 1639 A, 1636 B sexies et suivants pour les communes, relatifs au vote des taux d'imposition ;

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259) ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2026 par rapport à 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

**24 voix pour et 2 abstentions**

→ DECIDE de ne pas augmenter les taux et FIXE donc les taux applicables en 2026 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	31.69 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.54 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	15.61 %

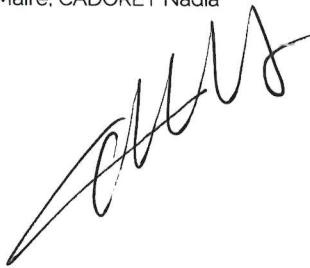
→ AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture

Le 18/05/2026

Et de l'affichage et/ou notification le 18/05/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative*

Séance du 29 avril 2026

Publié électroniquement le  
28/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Madame CADORET Nadia, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	22	26
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Etaient présents :**

BARREAUD Christian, BERTRAND Endy, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COTTEVERTE Antoine, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GONIDEC Christy, GONNORD Raphaël, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire,

**Procuration(s) :**

BIZON Patrice à JADEAU Valérie, GILBERT Philippe à FORGET-GAGEOT Florence, POIRON Bruno à VALLET Claire, REMIGEREAU Elodie à MILLET Evelyne

Date de la convocation
23 avril 2026

**Etai(en)t absent(s) :**

DUVAL Aurélie

Date d'affichage
27 mai 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
BERTRAND Endy

27 mai 2026
et publication du
27 mai 2026

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 4 636 887,66

Recettes : 4 751 375,89

**Fonctionnement**

Dépenses : 3 738 389,15

Recettes : 3 738 389,15

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	5 163 662,25	(dont 526 774,59 de RAR)
Recettes :	5 163 662,25	(dont 412 286,36 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	3 738 389,15	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	3 738 389,15	(dont 0,00 de RAR)

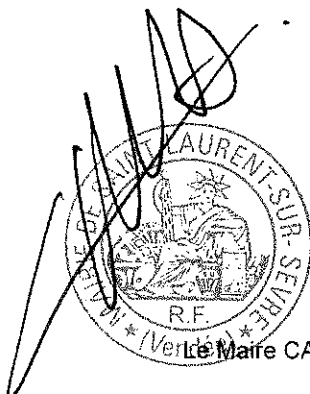
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 29 avril 2026

Publié électroniquement le  
28/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Madame CADORET Nadia, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	22	26
		Pour : 26
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

BARREAUD Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, BOUSSEAU Vincent, CADORET-BOTTON Nadia, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GONNORD Raphaël, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, JOSEPH Armelle, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, POIRON Bruno, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire

**Procuration(s) :**

BIZON Patrice à JADEAU Valérie, GILBERT Philippe à FORGET-GAGEOT, POIRON Bruno à VALLET Claire, REMIGEREAU Elodie à MILLET Evelyne

Date de la convocation
23 avril 2026

**Etai(en)t absent(s) :**

DUVAL Aurélie

Date d'affichage
27 mai 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
BERTRAND Endy

27 mai 2026
et publication du
27 mai 2026

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 270 628,22

Recettes : 270 628,22

**Fonctionnement**

Dépenses : 754 450,86

Recettes : 754 450,86

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

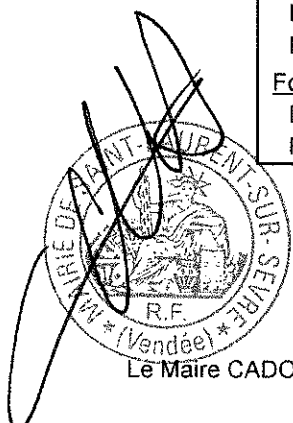
Dépenses : 270 628,22 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 270 628,22 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 754 450,86 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 754 450,86 (dont 0,00 de RAR)



Le Maire CADORET Nadia

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 29 avril 2026

Publié électroniquement le  
28/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Madame CADORET Nadia, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	22	26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

BARREAUD Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, BOUSSEAU Vincent, CADORET-BOTTON Nadia, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GONNORD Raphaël, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, JOSEPH Armelle, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, POIRON Bruno, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPLOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire

**Procuration(s) :**

BIZON Patrice à JADEAU Valérie, GILBERT Philippe à FORGET-GAGEOT, POIRON Bruno à VALLET Claire, REMIGEREAU Elodie à MILLET Evelyne

Date de la convocation
23 avril 2026

**Etai(en)t absent(s) :**

DUVAL Aurélie

Date d'affichage
27 mai 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
BERTRAND Endy

27 mai 2026
et publication du
27 mai 2026

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 16 734,37

Recettes : 16 734,37

**Fonctionnement**

Dépenses : 362 334,42

Recettes : 362 334,42

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 16 734,37 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 16 734,37 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 362 334,42 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 362 334,42 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre

le(s) secrétaire(s) de séance

Le Maire CADORET Nadia

## Séance du Lundi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sevre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal ..... 23/04/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 4

Excusées :

Absent : 1

Votants : 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAUD Christian, BERTRAND Endy, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COTTEVERTE Antoine, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GONIDEC Christy, GONNORD Raphaël, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Béangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BIZON Patrice, conseiller municipal ayant donné procuration à JADEAU Valérie adjoint  
GILBERT Philippe, conseiller municipal ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence conseiller municipal  
POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire, conseiller municipal  
REMIGEREAU Elodie, adjoint ayant donné procuration à MILLET Evelyne, conseiller municipal

Absent : DUVAL Aurélie

### 29-2026 SUBVENTION AU BENEFICE DU BUDGET DU CCAS

Afin d'équilibrer le budget 2025 du CCAS il a été inscrit une subvention provisoire de 30 000 € au budget primitif principal 2025. Cette subvention d'équilibre est versée en deux fois au bénéfice du budget du CCAS.

Il est proposé un premier versement de 15 000 € dès maintenant. La seconde partie sera versée en fin d'année au vu des besoins du budget du CCAS et correspondant au delta du montant définitif de la subvention afin d'équilibrer le budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 28A-2026 du 29 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- DECIDE d'octroyer une subvention provisoire de 30 000 € au bénéfice du CCAS pour l'année 2026.
- PRECISE que cette subvention est versée en deux fois, un premier versement de 15 000 € en mai et un second versement sera fait en fin d'année correspondant au delta du montant définitif de la subvention afin d'équilibrer le budget du CCAS.
- PRECISE également que les crédits sont inscrits au budget primitif en dépenses à l'article 657363 du Budget Communal Principal et en recettes à l'article 74741 du Budget du C.C.A.S.

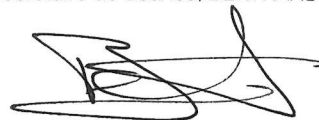
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,  
Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture

Le 13/05/2026

Et de l'affichage et/ou notification le 13/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Séance du **Lundi 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal ..... 23/04/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 4

Excusées :

Absent : 1

Votants : 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAUD Christian, BERTRAND Endy, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COTTEVERTE Antoine, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GONIDEC Christy, GONNORD Raphaël, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Béangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BIZON Patrice, conseiller municipal ayant donné procuration à JADEAU Valérie adjoint  
GILBERT Philippe, conseiller municipal ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence conseiller municipal  
POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire, conseiller municipal  
REMIGEREAU Elodie, adjoint ayant donné procuration à MILLET Evelyne, conseiller municipal

Absent :

DUVAL Aurélie

**32-2026 MOBILIER URBAIN – REMBOURSEMENT D'UN PARTICULIER A LA COMMUNE SUITE A DEGRADATION**

Suite à un accident de circulation routière qui a eu lieu le 15 avril dernier au niveau du Crédit Mutuel causant des dégradations sur le garde-corps d'un lampadaire, un devis de réparation du matériel endommagé a été demandé à l'entreprise ACTIVIA.

Le montant du devis s'élève à 228.34 € TTC. Le responsable de l'accident, [REDACTED] a proposé de rembourser directement à la commune le montant des dégâts. Afin de pouvoir émettre le titre de recettes correspondant pour encaisser le règlement par virement, il convient de prendre une délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant que des dégâts ont été causés sur le mobilier urbain en date du 15 avril 2026 ;  
Considérant que le responsable s'est engagé à indemniser la commune à hauteur des frais engagés pour la réparation ;  
Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

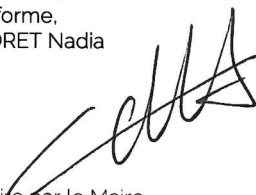
- ➔ **ACCEPTE** le remboursement en direct par virement sur le compte de la commune d'un montant de 228.34 €, en réparation des dégradations commises sur le mobilier urbain communal et selon les conditions énoncées ci-dessous.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'encaissement du règlement et à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

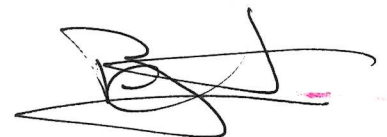
Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture

Le 13/05/2026

Et de l'affichage et/ou notification le 13/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (10 allée de la Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Délibération n° 29-2026 du 29/04/2026



**Séance du Lundi 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal .....23/04/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22                      Procurations : 4                      Excusées :                      Absent : 1                      Votants : 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAU Christian, BERTRAND Endy, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COTTEVERTE Antoine, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GONIDEC Christy, GONNORD Raphaël, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BIZON Patrice, conseiller municipal ayant donné procuration à JADEAU Valérie adjoint  
GILBERT Philippe, conseiller municipal ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence conseiller municipal  
POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire, conseiller municipal  
REMIGEREAU Elodie, adjoint ayant donné procuration à MILLET Evelyne, conseiller municipal

Absent : DUVAL Aurélie

-----

**33-2026 LOTISSEMENT LA MONTAGNE - TRAVAUX DE VOIRIE DEFINITIVE - AVENANT N° 2 AU  
MARCHÉ PASSE AVEC LE GROUPEMENT CHARIER TP/CHOLET TP**

Par délibération n° 56-2021 du 13 juillet 2021 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant les travaux de viabilisation du lotissement communal La Montagne et notamment celui avec le groupement CHARIER TP/CHOLET TP pour le lot 1 - Travaux VRD.

Le 14 décembre 2021 un avenant a été signé avec l'entreprise pour une plus-value correspondant à des travaux supplémentaires de viabilisation de deux îlots qui devaient être aménagés pour être cédés à la SIMA. Depuis la SIMA s'est retiré du projet.

Pour ce marché de viabilisation du lotissement il avait été prévu dans la consultation un lot n° 3 « aménagement paysager » mais suite à un désaccord avec le maître d'œuvre la commune avait alors déclaré sans suite ce lot justifié par une redéfinition du besoin.

Il est toutefois maintenant nécessaire de réaliser certains travaux d'aménagement paysager pour terminer le chantier du lotissement. Ces travaux font l'objet de l'avenant n° 2 et correspondent à :

- Réalisation d'une grave ciment calcaire sur allée piétonne en substitution de enrobés.
- Réalisation d'une clôture en grillage panneaux rigide.
- Fourniture et pose de glissière de sécurité.
- Transport et fourniture de terre végétale.

Pour information tout ce qui concerne les plantations sera fait en régie.

Montant de la plus-value HT ..... 35 132.13 €  
Montant de la plus-value TTC ..... 42 158.56 €

Montant initial marché HT : ..... 868 154,60 €

Montant avenant n° 1 HT : ..... 92 561.80€

Montant avenant n° 2 HT ..... 35 132.13 €

Nouveau montant du marché HT : ..... 995 848,53 €

Nouveau montant du marché TTC : ..... 1 195 018,24 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,  
 Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,  
 Vu la délibération n° 56-2021 du 13 juillet 2021 décidant d'attribuer le marché de travaux dans le cadre des travaux de viabilité du lotissement communal La Montagne au groupement CHARIER TP/CHOLET TP pour le n° 1 ;  
 Vu la délibération n° 83-2021 du 14 décembre 2021 autorisant le maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec le groupement CHARIER TP/CHOLET TP dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement communal La Montagne ;  
 Le Conseil Municipal ;  
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de travaux passé avec le groupement CHARIER TP, mandataire du groupement CHARIER TP/CHOLET TP pour les travaux de voirie définitive du lotissement communal La Montagne selon le détail ci-dessous :

Montant initial marché HT : .....	868 154,60 €
Montant avenant n° 1 HT : .....	92 561,80 €
Montant avenant n° 2 HT .....	35 132,13 €
Nouveau montant du marché HT : .....	995 848,53 €
Nouveau montant du marché TTC : .....	1 195 018,24 €

- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour le signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
 Suivent les signatures,  
 Pour copie conforme,  
 Le Maire, CADORET Nadia




Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par Le Maire  
 Compte tenu de la réception en préfecture  
 Le 13/05/2026  
 Et de l'affichage et/ou notification le 13/05/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative*



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026  
Reçu en préfecture le 29/05/2026  
Publié le  
ID : 085-218502383-20260429-20260429DEL35-DE



Publié électroniquement le 29/05/2026

**Séance du Lundi 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....23/04/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 4

Excusées :

Absent : 1

Votants : 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAU Christian, BERTRAND Endy, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COTTEVERTE Antoine, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GONIDEC Christy, GONNORD Raphaël, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BIZON Patrice, conseiller municipal ayant donné procuration à JADEAU Valérie adjoint  
GILBERT Philippe, conseiller municipal ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence conseiller municipal  
POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire, conseiller municipal  
REMIGEREAU Elodie, adjoint ayant donné procuration à MILLET Evelyne, conseiller municipal

Absent :

DUVAL Aurélie

**35-2026 COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, dans un délai de deux mois à partir de l'installation de l'organe délibérant de la commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée. Elle doit se composer du maire ou d'un adjoint délégué président de la commission, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale. Elle donne chaque année son avis sur les nouvelles évaluations des locaux d'habitation et participe à la détermination et à la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels (tarifs, coefficients...). La CCID tient également un rôle d'information puisque c'est elle qui signale à l'administration fiscale les changements affectant les propriétés bâties non pris en compte, permettant une optimisation des recettes de la commune et une plus juste répartition entre tous les contribuables.

Les membres seront désignés par le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques sur proposition du Conseil Municipal qui doit proposer le double de personnes que celles qui seront effectivement désignées (soit 16 titulaires et 16 suppléants).

Au vu de cette liste de 32 noms, le directeur des Services Fiscaux désignera les 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants en sus du maire Président qui composeront définitivement la commission communale pour la durée du mandat municipal en cours.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant qu'il convient au conseil municipal de proposer une liste de 32 personnes à Monsieur le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques en vue de constituer la Commission Communale des Impôts Directs ;

Après avoir pris connaissance de chaque personne figurant sur la liste ci-annexée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et sur 26 votants,

- **PROPOSE** la liste des 32 noms (16 titulaires, 16 suppléants) annexée à la présente délibération parmi lesquels Monsieur le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques désignera les 8 commissaires titulaires et les 8 suppléants.
  
- **DECIDE** de la transmettre à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques en vue de l'établissement de la Commission Communale des Impôts Directs.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en préfecture  
Le 29/05/2026  
Et de l'affichage et/ou notification le 29/05/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative*



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 29 avril 2026**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 085-218502383-20260429-202600429DEL36-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....23/04/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 4

Excusées :

Absent : 1

Votants : 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAUD Christian, BERTRAND Endy, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COTTEVERTE Antoine, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GONIDEC Christy, GONNORD Raphaël, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Béangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BIZON Patrice, conseiller municipal ayant donné procuration à JADEAU Valérie adjoint  
GILBERT Philippe, conseiller municipal ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence conseiller municipal  
POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire, conseiller municipal  
REMIGEREAU Elodie, adjoint ayant donné procuration à MILLET Evelyne, conseiller municipal

Absent :

DUVAL Aurélie

**36-2026 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD MONTFORT**

Le mandat des membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD Montfort étant lié pour certains au mandat d'élu municipal, il convient suite à l'installation du nouveau conseil municipal en date du 20 mars 2026 de renouveler sa composition.

Les statuts de l'EHPAD Montfort prévoient que 3 membres du conseil municipal siègent au Conseil d'Administration.

Madame le Maire siégeant de droit et deux autres membres doivent être élus.

Par ailleurs, deux personnalités qualifiées dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale doivent être désignées par le Conseil Municipal.

A cet effet M. GUIMBRETIERE Sylvain et Mme JADEAU Valérie se portent candidats, ainsi Mme GELINEAU Marie-Hélène et Mme MURZEAU Bernadette pour les personnalités qualifiées.

Consécutivement au renouvellement du Conseil Municipal de Mars dernier ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R315-6 ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

☛ **DESIGNE** les représentants suivants pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD Montfort :

Membres du conseil municipal : M. GUIMBRETIERE Sylvain et Mme JADEAU Valérie

Personnalités qualifiées : Mme Marie-Hélène GELINEAU et Mme MURZEAU Bernadette

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en préfecture  
Le  
Et de l'affichage et/ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative*